

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAI

Séance du 14 Novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze novembre à 20 heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bray, Lepron, Breteau, Vadé, Tuffier
Mrs Breton, Blondeau, Bigot, Mallet
Absents avec procuration : Mmes Péan, Bontemps, Mr Penicaud
Excusés : Mrs Verrier, Pérot

M Bigot a été nommée secrétaire.

Fibre optique : correction du complément d'adresses du 1^{er} octobre 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que pour l'installation de la fibre optique, chaque bâtiment doit posséder une adresse unique et complète (N°, type de voie, nom de voie). Lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2019, plusieurs adresses ont été mises à jour.

Le Service National des Adresses demande la modification de certaines d'entre elles, qui ne respectent pas le format conseillé. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident la liste qui leur est présentée. *Les administrés concernés recevront un courrier d'information.*

Remplacement des radiateurs à la salle des Associations « Bernard Dorison »

Monsieur le Maire présente deux devis pour le remplacement des radiateurs à la salle des Associations « Bernard Dorison ». La SARL Gasteau propose des radiateurs gaz et l'entreprise JCP Elec des radiateurs électriques. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de retenir le devis de l'entreprise JCP Elec pour un montant de 830,40 € TTC.

Alimentation électrique du monobloc modulaire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'alimenter en électricité le monobloc modulaire, acheté en mars 2019 et présente le devis de l'entreprise JCP Elec, qui s'élève à 316,80 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent le devis de l'entreprise JCP Elec.

Contrôle annuel des installations électriques

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'obligation annuelle de faire contrôler les installations électriques de la commune et présente le devis de l'entreprise JCP Elec, qui s'élève à 396 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent le devis.

Bons Noël 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 29 février 2016 décidant l'attribution d'un bon de Noël aux aînés de 70 ans et plus. Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide de conserver le bon de Noël et maintient le montant de 15€ par personne. Ces bons seront à utiliser chez les commerçants de Villaines la Gonais.

Décision modificative n°3 budget général.

Le Maire présente un état des comptes budgétaires et propose aux membres du conseil municipal les virements de crédits ci-dessous pour l'équilibre du budget :

Fonctionnement :

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : +1 500 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : - 1 500 €

Après délibération, les membres du conseil acceptent ces modifications à 13 voix pour.

Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard Mallet pour la présentation du rapport annuel 2017 sur l'ensemble des activités et le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise. Considérant qu'il n'y a pas d'observation particulière, le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité. *Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouvertures.*

Projet de la Région des Pays de la Loire : « 1 naissance, 1 arbre »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 5 septembre dernier, il a été évoqué la participation de la Commune au projet de la Région « une naissance, un arbre ». Afin de compléter le dossier de candidature, il convient de définir un lieu et une période.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de retenir l'aire de loisirs comme espace de plantation, les naissances prises en compte pour ce projet seront celles entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020

Divers

Rappel **Noël des enfants** le 24 novembre 2019 à 14h30 ; Demande de **recépage d'une haie** chemin de Montfrenas ; Travaux supplémentaires sur **l'éclairage public** ; Début des travaux de **reprise de concessions** de cimetière : fin novembre 2019 ; Début des **travaux d'élagage** pour la fibre optique : début janvier 2020 ; Déploiement du **compteur LINKY** à partir de fin janvier 2020 ; Lecture du courrier de la Préfecture concernant la **suspension du projet de parc éolien** sur les communes de Cormes et Cherré-au, jusqu'à l'approbation du PLUI ; **Bulletin municipal** le 12 décembre 2019 ; **Vœux du Maire** le 10 janvier 2020 à 18h30 ;

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Approbation de la séance du 14 novembre 2019; le Maire Michel ODEAU